

Etapes clés du cycle de programme (PCM)

Planification et Programmation (36 C/5 & 37 C/5)

La Directrice générale approuve les plans de travail pour le 36 C/5 puis le budget est libéré dans FABS.

BSP, BB, GE et AFR révisent les plans de travail pour le 36 C/5.

La Conférence générale discute des orientations futures du programme pour la Stratégie à moyen terme 37 C/4 (2014-2019) et le Programme et budget 37 C/5 (2014-2015).

Approbation par la Conférence générale du 36 C/5 (2012-2013) et d'autres résolutions relatives au programme. La version approuvée du 36 C/5 sera publiée (livre vert).

La Directrice générale publie une Note ivoire sur la préparation des plans de travail et des outlines du Programme additionnel complémentaire du 36 C/5.

Le Projet du Programme et budget (36 C/5) est soumis au Conseil exécutif.

Les ADGs des secteurs de programme et de soutien ainsi que les directeurs des services centraux soumettent les propositions préliminaires pour le Projet de Programme et budget 36 C/5.

Les cadres stratégiques sectoriels (SSF) et les répartitions des allocations budgétaires par axe d'action (RAM) pour le 36 C/5 sont préparés par les secteurs de programme.

Le Conseil exécutif approuve une décision sur la préparation du 36 C/5 (185 EX/Décisions Point 21) qui inclut des recommandations sur l'orientation future du programme.

La Directrice générale présente les propositions préliminaires concernant le 36 C/5 au Conseil exécutif.

Les Etats membres, y compris les Commissions nationales et les Délégations permanentes, les OIGs et les ONGs sont consultés par écrit via un questionnaire sur la préparation du Programme et budget 36 C/5.

Les consultations multipays et nationales sur la préparation du 36 C/5 sont organisées par les Directeurs et Chefs des bureaux hors Siège en collaboration avec les Commissions nationales et autres parties prenantes. Ces consultations précèdent les consultations régionales de la Directrice générale avec les Commission nationales.

[En parallèle: Le programme additionnel complémentaire d'activités extrabudgétaires visées/projetées (CAP) du 35 C/5 est lancé.]

La Directrice générale approuve les plans de travail pour le 35 C/5 puis le budget est libéré dans FABS.

BSP, BB, GE et AFR révisent les plans de travail, incluant les outlines du Programme additionnel complémentaire (CAP) pour le 35 C/5.

La Conférence générale discute des orientations futures du programme pour le Programme et budget 36 C/5 (2012-2013).

Approbation par la Conférence général du 35 C/5 (2010-2011) et d'autres résolutions relatives au programme. La version approuvée du 35 C/5 est publiée (livre vert).

Mise en œuvre, Suivi & Evaluation (34 C/5 & 35 C/5)

Début de la mise en œuvre des plans de travail pour le 36 C/5.

Soumission du Rapport de la Directrice générale sur l'activité de l'Organisation en 2008-2009 (36 C/3).

Soumission du Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale (187 EX/4 : les 18 premiers mois).

Soumission du Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale (186 EX/4 : les 12 premiers mois).

[En parallèle: Révision du Programme additionnel complémentaire d'activités extrabudgétaires visées/projetées (CAP) du 35 C/5.]

Soumission du Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale (185 EX/4 : les 6 premiers mois).

Soumission du Rapport la Directrice générale sur l'activité de l'Organisation en 2008-2009 (184 EX/4-36 C/3).

Début de la mise en œuvre des plans de travail pour le 35 C/5.

